

Québec, le 6 février 2025

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Ville de Chibougamau
650, 3^e rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1

N/Réf. : 3214-16-088

Objet : Projet d'exploitation d'une installation de compostage à Chibougamau par la Ville de Chibougamau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires reçus le 6 septembre 2024, concernant le projet d'exploitation d'une installation de compostage à Chibougamau, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir ce projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Ce projet consiste en :

- L'exploitation d'une installation de compostage des matières organiques résidentielles pour la Ville de Chibougamau et les environs.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M^{me} Mérani Baril Gilbert, d'Argus Environnement inc., à M^{me} Mélissa Gagnon, de la Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques, datée du 6 septembre 2024, concernant une demande de non-assujettissement pour l'implantation et l'exploitation d'une plateforme de compostage sur le lot 4 511 539 du Cadastre du Québec, 3 pages et 1 pièce jointe :
 - Formulaire « PN 1 - Renseignements préliminaires », daté du 6 septembre 2024, 38 pages incluant 3 annexes.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

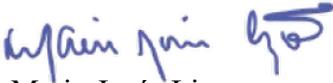
- 2 -

N/Réf. : 3214-16-088

6 février 2025

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,


Marie-Josée Lizotte